

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et  
de la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes  
En ligne, 4 et 21 juin 2021

RÉSUMÉ DE SÉANCE  
VENDREDI 5 JUIN 2021

Ouverture de la session ..... *Pas de document*

La Présidente du Comité pour les plantes (PC), le Président du Comité pour les animaux (AC) et la Secrétaire générale souhaitent la bienvenue aux participants aux séances conjointes de la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

**Questions stratégiques**

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

11./14. Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) [résolution Conf. 18.4] ..... *Pas de document*

Les Comités prennent note du rapport verbal du Président du Comité pour les animaux.

9./10. Espèces inscrites à l'Annexe I [décision 18.29] ..... AC31 Doc. 9/PC25 Doc. 10 et Addendum

Les comités constituent un groupe de travail en session sur les espèces inscrites à l'Annexe I et lui donnent le mandat suivant :

- a) examiner les critères et la méthodologie utilisés pour l'évaluation rapide, présentés dans le document d'information AC31 Inf. 6/PC25 Inf. 8 et ses annexes 1 et 2, avec le critère supplémentaire mentionné au paragraphe 9 du document AC31 Doc. 9/PC25 Doc. 10 ; et
- b) fournir des orientations au Secrétariat sur son application à venir de la décision 18.28, comme indiqué dans les paragraphes 7 à 9 du document AC31 Doc. 9/PC25 Doc. 10 et dans son addendum.

La composition du groupe est décidée comme suit :

Membres : représentant pour l'Afrique au Comité pour les plantes (M. Mahamane), représentante pour l'Asie au Comité pour les plantes (Mme Atikah), représentante suppléante pour l'Asie au Comité pour les plantes (Mme Zeng) (**Coprésidente**), représentante pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes au Comité pour les plantes (Mme Núñez Neyra ), représentants pour l'Europe au Comité pour les animaux [M. Loertscher (**Coprésident**) et Mme Zikova], représentante suppléante pour l'Asie au Comité pour les animaux (Mme Terada), spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Israël, Japon, Mexique, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Thaïlande et Zimbabwe ; et

Observateurs: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement – Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Union internationale pour la conservation de la nature ; Association of Zoos and Aquariums, Center for Biological Diversity, Cheetah Conservation Fund, Conservation Analytics, Association européenne des zoos et aquariums, Fédération européenne des associations de chasse et conservation de la faune sauvage, German Society of Herpetology, Humane Society International, Natural Resources Defense Council, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Safari Club International, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Parrot Trust et Fonds mondial pour la nature.

## Questions d'interprétation et d'application

### Règlementation du commerce

#### 14./17. Avis de commerce non préjudiciable

##### 14.1/17. Rapport du Secrétariat

##### **[résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17)**

**et décisions 18.132 et 18.133]**..... AC31 Doc. 14.1/PC25 Doc.17 et Addendum

Les Comités constituent un groupe de travail en session sur les avis de commerce non préjudiciable et lui donnent le mandat suivant :

- a) examiner les suggestions du Secrétariat concernant les lacunes et les faiblesses prioritaires et les champs de travail correspondants, comme proposé dans l'annexe de l'Addendum du document AC31 Doc. 14.1/PC25 Doc.17 ;
- b) examiner le cahier des charges du groupe technique consultatif, proposé dans le paragraphe 8 de l'Addendum ;
- c) examiner les projets de décisions, figurant au paragraphe 9 de l'Addendum, pour communication à la Conférence des Parties, à sa 19<sup>e</sup> session ; et
- d) formuler des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes plus tard au cours de la présente session.

La composition du groupe est décidée comme suit :

Membres : représentante pour l'Afrique au Comité pour les plantes (Mme Khayota), représentant pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes au Comité pour les animaux (M. Ramadori), représentante pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes au Comité pour les plantes (Mme Núñez Neyra), représentante pour l'Europe au Comité pour les animaux (Mme Zikova), représentant suppléant pour l'Europe au Comité pour les plantes (M. Wolf) (**Coprésident**), représentante pour l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (Mme Gnam), représentante suppléante pour l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (Mme Loughheed) (**Coprésidente**), représentante suppléante pour l'Océanie au Comité pour les animaux (Mme McIntyre), spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk) ;

Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Gabon, Géorgie, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Mexique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Zimbabwe ; et

Observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement – Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Union internationale pour la conservation de la nature ; Animal Welfare Institute, Blue Resources Trust, Born Free USA, Center for Biological Diversity, CIC – Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier, Cheetah Conservation Fund, Dallas Safari Club, Defenders of Wildlife,

Environmental Investigation Agency US, Fédération européenne des associations de chasse et conservation de la faune sauvage, ForestBased Solutions, Forest Trends, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Wood Products Association, Safari Club International, Sea Shepherd Legal, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Parrot Trust, Fonds mondial pour la nature et Zoological Society of London.

- 17./20. Spécimens issus de la biotechnologie  
**[décision 18.148]** ..... AC31 Doc. 17/PC25 Doc.20

Les comités prennent note du document AC31 Doc. 17/PC25 Doc. 20 et décident que le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes, en consultation avec les membres de leurs comités respectifs, communiqueront les opinions des comités scientifiques à la 74<sup>e</sup> session du Comité permanent et contribueront aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur les spécimens issus de la biotechnologie.

- 19./21. Spécimens élevés en captivité et en ranch

- 19.3/21. Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes **[décision 18.172]** ..... AC31 Doc. 19.3/PC25 Doc. 21

Les comités prennent note du document AC31 Doc. 19.3/PC25 Doc. 21 et décident de proposer au Comité permanent, à sa 74<sup>e</sup> session, de proroger la décision 18.172 afin de poursuivre les travaux au-delà de la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

### Questions stratégiques

- 8./9. Vision de la stratégie CITES \* [décision 18.25] ..... AC31 Doc. 8/PC25 Doc. 9

Les comités approuvent la mise en correspondance des objectifs de la *Vision de la stratégie CITES 2021-2030* avec les résolutions et décisions CITES, qui figure dans l'annexe 1 du document AC31 Doc. 8/ PC25 Doc. 9 avec l'ajout de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification* et de la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable* sous les objectifs 2.2 et 2.3, et en particulier le placement des résolutions et décisions concernant spécifiquement des espèces sous l'objectif 2.5 et l'objectif 3.5. Les comités demandent au Secrétariat de soumettre l'annexe 1 ainsi révisée et l'annexe 2 du document AC31 Doc. 8/PC25 Doc. 9 au Comité permanent, pour examen.

- 10./11. Renforcement des capacités\* [décision 18.40].....AC31 Doc. 10/PC25 Doc.11 et Addendum (Rev. 1)

Les comités prennent note des modifications au paragraphe 6 b) de l'addendum révisé, AC31 Doc. 10/PC25 Doc. 11 Add. (Rev. 1), proposées par les États-Unis d'Amérique et le Mexique.

Les comités décident :

- a) qu'il est nécessaire de concevoir une forme quelconque de cadre conceptuel (stratégie) CITES sur le renforcement des capacités ;
- b) qu'il convient d'examiner un nombre d'éléments très divers dans la préparation du cadre conceptuel sur le renforcement des capacités ;
- c) qu'il est nécessaire de consulter de nombreuses parties prenantes pour la préparation du cadre conceptuel sur le renforcement des capacités ; et
- d) qu'il convient de prévoir des moyens présentiels et des moyens en ligne d'assurer le renforcement des capacités dans le cadre conceptuel.

Les comités invitent le Comité permanent à examiner, dans ses débats, les opinions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en veillant à la participation continue de leurs quatre représentants aux travaux du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur le renforcement des capacités.

## Questions d'interprétation et d'application

### Règlementation du commerce

15./18. Matériel d'identification\* [décision 18.137] ..... AC31 Doc. 15/PC25 Doc.18 et Addendum

Les comités constituent un groupe de travail en session sur le matériel d'identification et lui donnent le mandat suivant :

- a) examiner le projet de résolution proposé dans l'annexe du document AC31 Doc. 15/PC25 Doc. 18, Addendum et, si nécessaire, le réviser pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes avant qu'il ne soit soumis au Comité permanent ; et
- b) rédiger ou réviser les décisions sur le matériel d'identification pour soumission à la Conférence des Parties, à sa 19<sup>e</sup> session.

La composition du groupe est décidée comme suit :

Membres : représentante pour l'Europe au Comité pour les animaux (Mme Zikova), représentante pour l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes (Mme Gnam) (**Coprésidente**), représentant pour l'Océanie au Comité pour les animaux (M. Robertson) (**Coprésident**) ;

Parties : Chine, États-Unis d'Amérique et Singapour ; et

Observateurs : .....  
Union internationale pour la conservation de la nature ; Animal Welfare Institute, Humane Society International et World Resources Institute.

### Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

13. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18)]

13.5/15.6 Étude du commerce important à l'échelle nationale \* ..... AC31 Doc. 13.5/PC25 Doc. 15.6

Les comités demandent au Président du Comité pour les animaux et à la Présidente du Comité pour les plantes de consulter les membres de leurs comités respectifs et les chefs de file, à propos de la décision 18.72 dans le cadre de leurs plans de travail respectifs (AC31 Doc. 7.2 et PC25 Doc. 7.2) afin de présenter les opinions des comités sur ces questions au groupe de travail intersessions du Comité permanent sur le renforcement des capacités et à la 74<sup>e</sup> session du Comité permanent, et de collaborer avec le Secrétariat pour préparer des recommandations sur l'étude du commerce important à l'échelle nationale et de présenter les conclusions de ces travaux à la Conférence des Parties à sa 19<sup>e</sup> session.

## Questions spécifiques aux espèces

### Maintien des Annexes

40./35. Annotations\* [décision 16.162 (Rev. CoP18)] ..... AC31 Doc. 40/PC25 Doc. 35

Les comités prennent note du document AC31 Doc. 39/PC25 Doc. 33 et de la mise à jour verbale du Président du groupe de travail intersessions du Comité permanent sur les annotations.

42./40. Orientations sur la publication des Annexes \*  
[décision 18.331] ..... AC31 Doc. 42/PC25 Doc. 40

Les comités prennent note du document AC31 Doc. 42/PC25 Doc. 40 et invitent les Parties et les organisations observatrices à soumettre, au Secrétariat, leurs commentaires sur le projet révisé d'*Orientations sur la publication des Annexes* figurant dans le document SC73 Doc. 26 (Rev. 1). Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes n'ayant pas eu l'occasion de contribuer ou de débattre du document, il a été demandé que le rapport reflète cette situation, notant que le document n'implique ni accord, ni approbation.